

MARS/AVRIL 2026

N°50

29, avenue d'Aquitaine - Tél. : 05 45 60 33 19
mairie@montmoreau.fr — www.montmoreau.fr

En raison des délais de distribution, *Montmoreau infos* est mis en page 4 semaines avant sa distribution. Mais le site *montmoreau.fr*, le panneau numérique, Panneau Pocket et le site Facebook sont actualisés en temps réel.

16^{ème} FOIRE aux VINS

des COTEAUX du MONTMORÉLIEN

MONTMOREAU

SALLE DES FÊTES

ENTRÉE GRATUITE

TOMBOLA nombreux lots

40 vins Français
de producteurs
produits régionaux

**Dimanche
1^{er} mars 2026**

À midi : grillades et haricots 8 €

  

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

© Anne-Claire Méry - amecclaireremy.com

Conseil municipal

Les procès-verbaux des conseils sont affichés sur le site de la commune : montmoreau.fr

Carte d'identité - Passeport

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE : montmoreau.fr

Urbanisme - Voirie

SUR RENDEZ-VOUS :
06 75 56 30 01
urbanisme@montmoreau.fr

Fourniture d'eau

S'adresser à la SAUR : 05 87 23 10 10 ou à AGUR pour Saint-Amant : 09 69 39 40 00.
Service dépannage :
0 800 744 754 ou 05 87 23 10 08.

ALSACE
BORDEAUX
BOURGOGNE
CHAMPAGNE
CHARENTE
LANGUEDOC
ROUSSILLON
LOIRE
PROVENCE
RHÔNE
SUD-OUEST

Prenez date...

● Dimanche 1^{er} mars

Salle des fêtes de Montmoreau, 9 h - 17 h
16^E FOIRE AUX VINS DES CO-TEAUX DU MONTMORÉLIEN

Comités d'animation et des fêtes de Saint-Eutrope, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Amant et Montmoreau

● Samedi 7 mars

Halle de la Tude, à partir de 9 h
MARCHÉ DÉJEUNATOIRE

● Samedi 7 mars

Salle des fêtes de Saint-Eutrope, 12 h
BANQUET DE CHASSE

Société de chasse de Saint-Eutrope/Montmoreau

● Dimanche 15 mars

ÉLECTIONS MUNICIPALES (PREMIER TOUR)

BUREAUX DE VOTE : Salle des fêtes de Montmoreau, 8 h - 18 h

● Dimanche 22 mars

ÉLECTIONS MUNICIPALES (SECOND TOUR SI NÉCESSAIRE)

BUREAUX DE VOTE : Salle des fêtes de Montmoreau, 8 h - 18 h

● Dimanche 29 mars

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h 30 à 19 h 30
THÉ DANSANT

Orchestre Karyn FONTAINE
Les Bouchons du Bonheur

● Samedi 4 avril

Halle de la Tude, à partir de 9 h
MARCHÉ DÉJEUNATOIRE

● Samedi 4, dimanche 5 avril

Place de la Tude
COLLECTE DE PAPIERS

Association des parents d'élèves du Montmorélien

● Dimanche 5 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h 30 à 19 h 30

JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À L'AUTISME (2 avril)

THÉ DANSANT du SECTEUR AUTISME DE L'APEC

Orchestre Sylvie NAUGES
Au profit des établissements du

secteur autisme. Avec le soutien de la municipalité et des Bouchons du Bonheur. PORTEZ DU BLEU !

● Samedi 11 avril

Stade Goumard-Dumoulin et Salle Henry-Dunant, 10 h 30
JOURNÉE DU SOUVENIR AJM ANCIENS

● Dimanche 12 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h
BAL

Organisé par Sun Dance

● Dimanche 12 avril

Salle des fêtes d'Aignes
3^E RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES ANCIENS ET DE PRESTIGE, MOTOS, MOBYLETTES

8 h 30 Café offert

9 h 30 - 11 h 30 : balade

11 h 30 - 17 h 30 : exposition des véhicules

11 h 30 et 15 h 30 : concert gratuit Time Out

Food-truck Restauration sur place

Organisé par la Band'Aignes

● Samedi 18 avril

Salle des fêtes d'Aignes
JOURNÉE FÊTE

9 h : marche

12 h : déjeuner

15 h : après-midi récréative

19 h : karaoké

Organisé par le LADAP

● Dimanche 19 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h
LOTO

Association des parents d'élèves du Montmorélien

● Vendredi 24 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 20 h 30
LOTO

AJM Foot

● Samedi 25 avril

FOIRE DE SAINT-EUTROPE

Foire, tortillons...

Comité d'animation de Saint-Eutrope

● Dimanche 26 avril

VIDE GRENIER / RANDONNÉE DE SAINT-EUTROPE

Comité d'animation de Saint-Eutrope

● Dimanche 26 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 14 h 30 à 19 h 30

THÉ DANSANT

Orchestre Frédéric VERNHET
Les Bouchons du Bonheur

● Lundi 27 avril

Salle des fêtes de Montmoreau, 16 h 30 à 19 h 30

DON DU SANG

Collation offerte aux donneurs par l'Amicale des donneurs de sang volontaires et bénévoles du Montmorélien.

➔ NOUVEAUX HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour faire face à l'augmentation importante du coût de l'électricité, le conseil municipal a décidé de réduire les dépenses de l'éclairage public.

Les lampadaires de la commune seront désormais éteints de 22 h à 6 h toutes les nuits, le week-end compris. Les lampadaires proches du cinéma seront éteints à 23 h 30 le mardi et le vendredi pour la sortie des séances.

➔ SI UN LAMPADAIRE NE FONCTIONNE PAS

Sur chaque lampadaire de la commune, il y a une petite plaque avec un numéro. Si un lampadaire fonctionne mal ou s'il ne s'allume pas : 1° relever le numéro de la plaque et 2° téléphoner à la mairie. L'intervention sera plus rapide.

➔ RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Rappel (art. 73 à 85) : les poubelles ou sacs plastiques doivent être déposés sur le trottoir à partir de 20 h, la VEILLE du jour de la collecte. Il est interdit de laisser des sacs ou des poubelles dans la rue les autres jours. Les personnes qui doivent s'absenter peuvent déposer leurs sacs dans les containers des ateliers municipaux.

CROIX ROUGE

Ancienne école de Saint-Laurent-de-Belzagot.
Distribution alimentaire : 2^e et 4^e jeudis de chaque mois
de 14 h à 16 h.
VESTIBOUTIQUE, fermée en attente d'un nouveau local.
Contact : Joël Seguin 06 34 64 74 33

AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Peuvent bénéficier de l'aide financière municipale les propriétaires de maisons individuelles, appartements, immeubles ou commerces. Le bâtiment doit être construit depuis plus de 70 ans et se trouver dans un rayon de 200 mètres autour de l'église de Montmoreau ou de l'église de Saint-Cybard. L'aide porte sur la façade donnant sur la rue. Elle concerne les travaux suivants : ravalement, sablage, gommage, entourage en pierre. Les travaux doivent être réalisés par un artisan ou un professionnel. Ne sont pas pris en compte les menuiseries, les peintures, les toitures. Ces travaux doivent avoir fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

L'aide est de 30 % de la facture acquittée, plafonnée à 1 500 euros. Elle est accordée dans la limite du crédit annuel ouvert au budget de la commune. Tous renseignements complémentaires à la mairie.

PISTE N°25 : LA TAILLE DES ROSIERS



Taille tôt, taille tard : rien ne vaut la taille de mars !

Si on veut stimuler chez le rosier une végétation équilibrée, bien développée sur des branches charpentières jeunes et saines, en vue d'obtenir une floraison attrayante par son abondance, il faut le tailler chaque année.

Mais ce dicton n'est pas vrai pour tous les types de rosiers.

Les rosiers non remontants vont fleurir sur les branches de l'année. Il ne faut surtout pas les couper en mars mais après la floraison. De même pour un rosier juste planté. On enlève seulement les rameaux trop vieux et on ramasse les feuilles qui peuvent être porteuses de maladies cryptogamiques.

La taille ne doit pas être tôt hâtive car elle serait épuisante pour l'arbuste, le rosier cherchant à assurer sa descendance. S'il survient une période douce en plein hiver, il va « débourrer » et faire démarrer les bourgeons qui pourront être détruits par la gelée et donner naissance à une nouvelle pousse de rameaux chétifs.

Il est conseillé de tailler quand les forsythias commencent à fleurir en tenant compte de l'emplacement et de l'exposition du rosier.

L'association des Parents d'Elèves du Montmorélien

COLLECTE DE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Déposez vos papiers, cartons, magazines...
Pour soutenir les projets pédagogiques
De nos enfants

C'est très simple :

- 1** Gardez tous vos vieux papiers
Jusqu'au
3 avril 2026
- 2** Déposez votre collecte
Dans la benne à votre
Disposition **Place de la tude**
A Montmoreau
du 4 au 5 avril 2026

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN

Le Recensement citoyen est **obligatoire** pour tous les jeunes Français, filles et garçons. Il doit se faire dans les 3 mois qui suivent la date des 16 ans à la mairie avec le livret de famille et la carte d'identité du jeune recensé.

LA BAND'AIGNES ORGANISE

Rassemblement VÉHICULES ANCIENS

12 AVRIL 2026
11H30 - 17H30

Salle des fêtes
Aignes et Puyperroux

8H30 - 9H30
CAFÉ OFFERT

9H30 - 11H30
BALADE*

CONCERT GRATUIT
11H30 **TIME OUT** 15H30

*Inscriptions des véhicules
au 07.81.51.95.51 jusqu'au 28 mars
10 €
Véhicules avant 1994

FOOD TRUCKS
APPORTEZ VOS COUVERTS

ÉLECTIONS MUNICIPALES du 15 ET 22 MARS 2026
DE 8H00 à 18H00
SALLE DES FÊTES DE MONTMOREAU
7 AVENUE HENRY-DUNANT

Bureau de vote N° 1 : MONTMOREAU – SAINT-CYBARD – SAINT-LAURENT-DE-BELZAGOT

Bureau de vote N° 2 : SAINT-AMANT – SAINT-EUTROPE – AIGNES-ET-PUYPÉROUX

Dates limites d'inscription sur les listes électorales le 4 février 2026 sur internet et le 6 février 2026 en mairie

Pour voter une pièce d'identité est obligatoire

Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ; Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans) ; Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ; Carte vitale avec photographie
Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie ; Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ; Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
Permis de conduire (en cours de validité) format européen ; Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

ATTENTION C'EST UN VOTE LISTE COMPLÈTE

Ne pas rayer ni ajouter de nom sur les listes sinon le bulletin est considéré comme BULLETIN NUL

Si vous êtes absent(e) ce jour-là, vous pouvez faire une procuration

En ligne sur le site maprocuration.gouv.fr vous recevrez ensuite un mail indiquant la référence de votre demande. Vous devrez alors vous rendre en personne avec votre pièce d'identité dans un commissariat (où qu'il soit) ou une gendarmerie (où qu'elle soit) ou votre consulat ou ambassade.

En remplissant le formulaire en ligne cerfa n° 14952*03 (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
